

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 16 février 2022

Délibération n° 2022 – 16/02/2022 – 14

Demande d'accréditation du DEUST « Préparateur/technicien en pharmacie » – formation en alternance – UFR Sciences de Santé – pour la rentrée 2022-2023

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) rendu en sa séance du 7 février 2022

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 13 Membres représentés : 7 Total : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 20 Pour : 20 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve l'accréditation du DEUST Préparateur/Technicien en pharmacie – formation en alternance, porté par l'UFR des Sciences de Santé, pour la rentrée 2022-2023.**

Dijon, le 17 février 2022

Le Président de l'Université de Bourgogne


Vincent THOMAS

*P.J. : Conditions d'inscription au DEUST Préparateur/Technicien en pharmacie
Programme de formation - DEUST 1 Préparateur/Technicien en pharmacie*

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Conditions d'inscription au DEUST Préparateur/Technicien en pharmacie

Le parcours du DEUST Préparateur en Pharmacie pourra être effectué en contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, Pro A (sous réserve d'un accord de branche), plan de financement d'entreprise, **en Alternance**.

1 - Sont autorisés à s'inscrire en 1ere année de DEUST :

- **Les étudiants titulaires du baccalauréat (Bacs généraux, Bacs techniques, Bacs professionnels avec heures de renforcement obligatoires)**

Les candidatures se feront :

- Via le site Parcours Sup pour la sélection des candidats apprentis en sortie directe du lycée.
- Via Parcours Sup ou directement sur l'application de préinscription du CFA pour les candidats en réorientation « scolaire » post bac ou en réorientation professionnelle

Le référencement dans Parcours Sup sera réalisé par le CFA de la pharmacie de Talant

L'admissibilité sera déclarée :

- A l'issue de tests de niveau, de l'étude de bulletins scolaires (candidats en sortie de lycée), d'un entretien effectué par des binômes CFA / Université ou CFA / professionnels en activité
- par une commission d'admission composée du Doyen (ou son représentant) et du Directeur de CFA

L'appairage des candidats avec des entreprises d'accueil sera effectué avec l'aide du CFA.

Il permettra aux candidats de passer du statut admissible à admis.

- Une double inscription (CFA – UFR de pharmacie) sera obligatoire pour chaque candidat
- Un contrat de 24 mois devra être signé avec l'entreprise d'accueil.

Le CFA accompagnera les entreprises (officines pharmaceutiques, PUI publics ou privés, SDIS ...) dans la gestion des modalités contractuelles et l'enregistrement auprès de l'OPCO dont ils dépendent.

2 - Sont autorisés à poursuivre en 2 eme année :

Dans la mesure où les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation ne peuvent pas être rompu au motif d'insuffisance de niveau :

- Tout apprenant inscrit en 1ère année poursuivra sa formation en 2ème année.

Le CFA confirmera la liste des inscriptions en 2ème année à l'UFR ainsi que de toute rupture intervenant en cours de cycle.

- Autres modalités d'inscription : Les apprenants ayant validé le PASS Santé avec UE Pharmacie

3 - Modalités de contrôle de compétences, validation des semestres et du DEUST :

Les compétences seront validées sous forme de contrôle continu et contrôle sommatif semestriel suivant tableau joint. Chaque épreuve fera l'objet d'un rattrapage.

- Les examens en contrôle continu et les sessions de rattrapage auront lieu au CFA, à des dates spécifiques pour chaque groupe d'apprenants (cf. calendrier de l'alternance).
- Les examens terminaux de semestre auront lieu à l'UFR de santé, à la même date pour tous les groupes d'apprenants.

Pédagogiquement les évaluations devront être contextualisées afin de permettre une mise en application des savoirs théoriques dans des situations concrètes.

- En complément des enseignements pratiques et théoriques suivants tableau joint, les apprenants réaliseront chaque semestre une période tutorée de 46 heures en entreprise qui comptera pour l'acquisition de 6 ECTS dans le cadre de l'entreprise.

L'encadrement des périodes tutorées sera réalisé à :

- 50% par l'Université
- 50 % par le CFA

Université et CFA devront établir pour chaque thématique :

- Les objectifs pédagogiques visés
- Les compétences à acquérir

Chaque période devra faire l'objet de la restitution d'un document écrit suivant la thématique choisie par l'apprenant en accord avec le CFA / L'Université.

Le document sera évalué suivant une grille de compétences établie par l'enseignant chargé de la matière.

Le maître d'apprentissage / tuteur en entreprise participera à l'évaluation de l'UE Tutorée à hauteur d'un tiers de la note.

Remarque : les étudiants effectueront les périodes tutorées durant la période d'alternance en entreprise.

4 - Validation des semestres

Les enseignements sont regroupés en unité d'enseignement (UE).

Les UE acquises et les ECTS sont capitalisables.

Les UE sont compensables entre elles au sein d'un même semestre si l'étudiant à une moyenne générale supérieure ou égale à 10 - soit 30 ECTS par semestre

Les 4 semestres du cycle universitaire sont compensables entre eux.

Modalités de validation :

Université et CFA devront établir pour chaque évaluation :

- Les objectifs pédagogiques visés
- Les compétences évaluées
- Et le résultat des évaluations

Validation du DEUST :

- Les apprenants ayant une moyenne supérieure ou égale à 10 valideront le DEUST avec un total de 120 crédits.
- Les apprenants ayant une note inférieure à 10 en DEUST se verront proposer un allongement de durée de 1 an pour repasser les modules manquants.
- Les apprenants ayant une moyenne inférieure à 5, ne seront pas autorisés à suivre un allongement de durée sauf dérogations pour maladie (cf; jury).

Un jury délibération coprésidé par le Doyen de l'université et le Directeur du CFA sera mis en place pour attribution des diplômes.

Poursuite d'études :

A l'issue du DEUST Préparateur en pharmacie, sous conditions de niveau, les apprenants pourront poursuivre leur cursus avec une licence professionnelle de préparateur en pharmacie spécialisé.

5 - Autres informations :

Calendrier de l'alternance :

DEUST : une semaine en entreprise pour une semaine en formation, à minima 50 % des congés scolaires se feront sans cours.

Maîtres d'apprentissage :

Les maîtres d'apprentissage auront accès à un livret d'alternance dématérialisé comportant : planning, notes, comptes rendus de visite, notes de travaux tutorés (logiciel NETYPAREO – CFA)

Le CFA réalisera suivant la certification QUALIOPI de l'établissement :

- 1 réunion d'information qui aura lieu pour tout nouveau maître d'apprentissage ou tuteur en DEUST
- 2 conseils de perfectionnement / an avec l'invitation de l'ensemble des maîtres d'apprentissages ou tuteurs

Auxquels un ou des représentants de l'UFR de pharmacie seront conviés (liste à déterminer).

Convention tripartite :

Une convention tripartite a été établie entre l'université de Dijon, l'UFR de pharmacie, et le CFA qui définit les modalités du partenariat.

- **Volet administratif :** Réalisation et organisation des 2 ans de DEUST par le CFA ; DEUST délivré par la faculté avec répartition des missions.
- **Volet pédagogique :** coconstruction pédagogique de la formation avec ouverture des instances pédagogiques des partenaires à un représentant de chaque structure, partage d'outils pédagogiques, participation de chaque structure aux examens (préparation /correction) et aux jurys de délibération.

Gouvernance spécifique :

- Doyen de pharmacien
- Directeur du CFA

Conseil pédagogique :

- Regroupant les 2 structures (fréquence et modalités à définir)

Programme de formation - DEUST 1 Préparateur/Technicien en pharmacie

UFR Santé (21) / CFA PREP. PH (21)

SEMESTRE 1	Heures CS	Heures MS	Heures TPE	Charge apprenant	TOTAUX	ECTS	Évaluation 1 ^{ère} session	Évaluation 2 ^{ème} session	Coefficient	Blocs compétences DEUST	Compétences référentiel BP
UE 1.1 Maîtrise de la démarche d'apprentissage et de l'environnement de formation											&
Méthodologie « apprendre à apprendre »	2	6			8	1	CC oral ou écrit	CT écrit 30 min	1	2	C51, C52
Initiation aux sources documentaires métier		4			4					1-5	
Prévention des risques en entreprise		4			4					3	
UE 1.2 le médicament : circuit et législation											
Cycle de vie du médicament	4				4	2	CC écrit	CT écrit 30min	1	5	C11, C12, C13, C24, C25, C32, C61, C62, C65
Base de la législation pharmaceutique 1	6	4			10		CC écrit		1	1-5	
Aspects pratiques et législatifs de la sous-traitance de préparations	6	4			10		CC écrit		1	1	
UE 1.3 le médicament : origine chimique et conception											
Bases de chimie	10	8	2		20	4	CC écrit	CT écrit 1h	2	1	C13
Bases de biochimie	6	4			10						
Étude des cellules et de leurs interactions	6				6						
Bases de galénique (notion de mesures, opérations pharmaceutiques)	13	5			18	2	CC écrit	CT écrit 30min	1		
UE 1.4 initiation à la connaissance du médicament											
Pharmacologie et pharmacocinétique	10				10	2	CT écrit 1h30	CT écrit 30min	1	1	C13
Toxicologie	7	3			10						
Bases de botanique	7	3			10	2	CC écrit	CT écrit 30min	1	1	C21, C61
Bases de pharmacognosie et de phytothérapie	7	7			14						
Initiation aux préparations magistrales et officinales (conditionnement et calculs)			10		10	1	CC écrit	CT écrit 30min	1		C31
UE 1.5 Prise en charge des pathologies pulmonaires et ORL											
Physiologie respiratoire, ORL	6	2			8	3	CT écrit 1h30	CT écrit 1h	3	1	C11, C12, C13, C24, C25, C32, C61, C62, C65
Traitement des pathologies pulmonaires et ORL	6	2			8						
Galénique des formes utilisées en pneumologie et ORL	2	4			6						
Analyse d'ordonnances de pneumologie		6			6	1	CC oral ou écrit	CT écrit 30min	2		
UE 1.6 Prise en charge des pathologies dermatologiques : découverte et application pratique											
Physiologie de la peau et pathologies (acné, psoriasis, dermatite...)	8	2			10	4	CT écrit 2h	CT écrit 1h	4	1	C11, C12, C13, C24, C25, C32, C61, C62, C65
Traitements des pathologies cutanées (pharmacologie), DM (pansements...), conseils	12	6			18						
Galénique des formes à visée cutanée	6	2			8						
Analyse d'ordonnances en dermatologie		8			8	1	CC oral ou écrit	CT écrit 30min	3		
Mise en œuvre de préparations à visée dermatologique			10		10	1	CC écrit	CT pratique 2h	1		
Renforcement					10		Distanciel				
			TOTAL		240						
UE 1.7 UE tutorée											
			14	46	60	6	CT oral ou restitution écrite	CT restitution écrite	2	6	C51, C52
TOTAL SEMESTRE 1	Heures : 300					ECTS : 30					

SEMESTRE 2	Heures CS	Heures MS	Heures TPE	Charge apprenant	TOTAUX	ECTS	Évaluation 1 ^{ère} session	Évaluation 2 ^{ème} session	Coefficient	Blocs compétences DEUST	Compétences référentiel BP
UE 2.1 Compétences transversales											
Qualité base	4	6			10	5	CC écrit	CT écrit 30min	1	6	C15
Anglais 1	10	10			20		CC oral ou écrit	CT écrit 30min	1	2	C61, C62, C64, C65, C67
Droit du travail	8	2			10		CC écrit	CT écrit 30min	1		
Informatique (bases office)		10			10		CC écrit	CT écrit 30min	1	4	C34
Méthodes et moyens d'études des maladies	4				4		CC écrit	CT écrit 30min	1	1	
UE 2.2 Le médicament : origine chimique et conception											
Bases de chimie	6	2	2		10	3	CC écrit	CT écrit 1h	2	1	C13
Bases de biochimie	8	2			10						
Étude des cellules et de leurs interactions	4				4						
UE 2.3 Prise en charge des pathologies courantes en ophtalmologie											
Physiologie et pathologies de l'œil (glaucome, DMLA, conjonctivites...)	8				8	2	CT écrit 1h	CT écrit 1h	3	1	C11, C12, C13, C24, C25, C32, C61, C62, C65
Traitements des pathologies oculaires (pharmacologie), DM (produits lentilles contact)	4	4			8						
Galénique des formes à visée ophtalmologique	2				2						
Analyse d'ordonnances d'ophtalmologie		4			4	1	CC oral ou écrit	CT écrit 30min	3		
UE 2.4 Prise en charge des principales pathologies infectieuses											
Bases de microbiologie	14	6			20	2	CC écrit	CT écrit 30min	2		C13
Bactériologie et infections bactériennes	10	2			12	4	CT écrit 2h	CT écrit 1h	4	1	C11, C12, C13, C24, C25, C32, C61, C62, C65
Traitements des pathologies bactériennes (pharmacologie des antibiotiques)	6				6						
Virologie et infections virales	8	2			10						
Traitements des pathologies virales (pharmacologie des antiviraux), DM (autotest)	7	3			10						
Infections parasitaires et mycologiques		2			2						
Traitements des pathologies parasitaires et fongiques (pharmacologie des antiparasitaires et antifongiques)	4	2			6						
Analyse d'ordonnances en infectiologie		10			10	1	CC oral ou écrit	CT écrit 30min	3		
Mise en œuvre de préparations orales			10		10	1	CC pratique	CT pratique 2h	1		
UE 2.5 Prise en charge des principales pathologies gastro entérologiques											
Physiologie du tube digestif	8				8	3	CT écrit 1h30	CT écrit 1h	4	1	C11, C12, C13, C24, C25, C32, C61, C62, C65
Traitements : ulcères, nausées, RGO, diarrhées, constipation (pharmacologie), DM (stomies)	12	4			16						
Galénique des formes à visée rectale	2				2						
Analyse d'ordonnances en gastroentérologie		8			8	1	CC oral ou écrit	CT écrit 30min	3		
Mise en œuvre de préparations orales et suppositoires			10		10	1	CC	CT pratique 2h	1		
Renforcement					10		Distanciel				
			TOTAL		240						
UE 2.6 UE tutorée											
			14	46	60	6	CT oral ou restitution écrite	CT restitution écrite	2	6	C51, C52
TOTAL SEMESTRE 2	Heures : 300						ECTS : 30				

SEMESTRE 3	Heures CS	Heures MS	Heures TPE	Charge apprenant	TOTAUX	ECTS	Évaluation 1 ^{ère} session	Évaluation 2 ^{ème} session	Coefficient		
------------	-----------	-----------	------------	------------------	--------	------	-------------------------------------	-------------------------------------	-------------	--	--

											Blocs compétences DEUST	Compétences Référentiel BP
UE 3.1 compétences transversales												
Techniques de vente	4	6			10	1	CC oral ou écrit	CT écrit 30min	2		2	C61, C62, C64, C65, C67
communication professionnelle	2	8			10	1	CC oral ou écrit	CT écrit 30 mn	1			
Anglais 2	10	10			20	2	CC oral ou écrit	CT écrit 30min	1			
Informatique		6			6	1	CC écrit	CT écrit 30min	1	4		C34
Base de la législation pharmaceutique 2	12	4			16	2	CC écrit	CT écrit 1h	2	1		C11, C12, C13, C24, C25, C32, C61, C62, C65
Base de gestion en entreprise	6	4			10	1	CC écrit	CT écrit 30min	1	4		C14, C15, C34, C35, C41, C42, C43, C44
Droit du travail	8	2			10	1	CC écrit	CT écrit 30min	1	1		
UE 3.2 Prise en charge des pathologies rhumatologiques et des patients algiques												
Physiologie de la douleur et inflammation	10				10	6	CT écrit 2h	CT écrit 1h	4	1		C11, C12, C13, C24, C25, C32, C61, C62, C65
Traitements antalgiques, anti-inflammatoires, anti-ostéoporotiques (pharmacologie)	16	4			20							
DM : Orthèses		6			6							
Législation des stupéfiants et assimilés		2			2							
Galénique des formes à visée orale et parentérales	14	6			20							
Analyse d'ordonnances en rhumatologie		6			6	1	CC oral ou écrit	CT écrit 30min	3			
Mise en œuvre de préparations orales et reconnaissances			20		20	2	CC pratique	CT pratique 2h	2			
UE 3.3 Prise en charge des pathologies neuropsychologiques												
Physiologie du système nerveux et pathologies	10				10	3	CT écrit 1h	CT écrit 1h	4	1		C11, C12, C13, C24, C25, C32, C61, C62, C65
Traitements antipsychotiques, antidépresseurs, anxiolytiques, hypnotiques, antiparkinsoniens (pharmacologie)	16	4			20							
Législation des hypnotiques et anxiolytiques		2			2							
Analyse d'ordonnances en neurologie		6			6	1	CC oral ou écrit	CT écrit 30min	4			
UE 3.4 module urologie-gynécologie												
Physiologie des systèmes urinaires et génitaux et principales pathologies	6				6	2	CT écrit 1h	CT écrit 1h	3	1		C11, C12, C13, C24, C25, C32, C61, C62, C65
Traitements (cystite, ménopause...), DM (sondes, incontinence urinaire, stérilets)	8	2			10							
Contraception	2				2							
Législation de la contraception		2			2							
Galénique des formes à visée gynécologique	2				2							
Analyse d'ordonnances en urologie-gynécologie		4			4		CC oral ou écrit	CT écrit 30min	2			
Renforcement					10		distanciel					
			TOTAL		240							
UE 3.5 UE tutorée												
			14	46	60	6	CT oral ou restitution écrite	CT restitution écrite	2	6		C51, C52
TOTAL SEMESTRE 3	Heures : 300					ECTS : 30						

SEMESTRE 4	Heures CS	Heures MS	Heures TPE	Charge apprenant	TOTAUX	ECTS	Évaluation 1 ^{ère} session	Évaluation 2 ^{ème} session	Coefficient	Blocs compétences DEUST	Compétences Référentiel BP
------------	-----------	-----------	------------	------------------	--------	------	-------------------------------------	-------------------------------------	-------------	-------------------------	----------------------------

UE 4.1 compétences transversales											
Base de gestion en entreprise	4	6			10	1	CC écrit	CT écrit 30min	1	4	C14, C15, C34, C35, C41, C42, C43, C44
UE 4.2 initiation à la connaissance du médicament											
Bases de botanique	6	4			10	1	CC écrit	CT écrit 30min	1	1	C21, C61
Bases de pharmacognosie et de phytothérapie	7	7			14	1	CC écrit	CT écrit 1h	1		
Bases d'homéopathie	6	4			10	1	CC écrit	CT écrit 30min	1		
UE 4.3 Prise en charge des pathologies cardiovasculaires et de l'hémostase											
Physiologie cardiovasculaire	10				10	5	CT écrit 2h	CT écrit 1h	4	1	C11, C12, C13, C24, C25, C32, C61, C62, C65
Pathologies cardiovasculaires (HTA, IC, IDM, angor, dyslipidémies...)	16	4			20						
Traitements antihypertenseurs, antiarythmiques, hypolipémiants...)	8	2			10						
Traitements de l'hémostase	8	2			10						
Traitements complémentaires (conseils nutritionnels, veinotoniques ...)		4			4						
Dispositifs médicaux de suivi de l'hypertension		2			2						
Analyse d'ordonnances en cardiologie		12			12	1	CC oral ou écrit	CT écrit 30min	4		
Mise en œuvre de préparations orales et reconnaissances			20		20	2	CC pratique	CT pratique 2h	2		
UE 4.4 Prise en charge des pathologies liées aux troubles du métabolisme (diabète, endocrinologie)											
Physiologie des régulations	8				8	4	CT écrit 1h30	CT écrit 1h	4	1	C11, C12, C13, C24, C25, C32, C61, C62, C65
Pathologies liées aux troubles du métabolisme	8	2			10						
Traitements (antidiabétiques...) (pharmacologie)	8	2			10						
Traitements complémentaires (conseils nutritionnels...)		6			6						
Dispositifs médicaux de suivi du diabète		2			2						
Analyse d'ordonnances en endocrinologie		4			4	1	CC oral ou écrit	CT écrit 30min	3		
UE 4.5 Initiation à la prise en charge en cancérologie											
Processus cancérogènes et cancers	6				6	1	CT écrit 0h30	CT écrit 1h	2	1	C11, C12, C13, C24, C25, C32, C61, C62, C65
Traitements anticancéreux (pharmacologie)	6	2			8						
Analyse d'ordonnance en cancérologie		4			4	1	CC oral ou écrit	CT écrit 30min	2		
UE 4.6 Notion de prévention : définition et pratique											
Bases d'immunologie	18	8			26	3	CC	CT écrit 30min	2	3	C13
Vaccination, séroprophylaxie, chimioprophylaxie, hygiène, DM (seringues, aiguilles...), acte vaccinal	2	4	4		10	1	CC	CT écrit 30min	2		C11, C12, C13, C24, C25, C32, C61, C62, C65, C67
Analyse d'ordonnance vaccination		4			4	1	CC oral ou écrit	CT écrit 30min	1		
Renforcement					10		distanciel				
			TOTAL		240						
UE 4.7 UE tutorée											
			14	46	60	6	CT oral ou restitution écrite	CT restitution écrite	2	6	
TOTAL SEMESTRE 4	Heures : 300					ECTS : 30					

Blocs de compétences DEUST Préparateur/Technicien Pharmacie

N° du bloc	Intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
1	Gérer la demande de produit pharmaceutique et accompagner la personne dans sa prise en charge	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser la conformité réglementaire d'une prescription <ul style="list-style-type: none"> - Valider la recevabilité des demandes - Rechercher et préparer les éléments nécessaires à l'analyse scientifique et technique d'une prescription ou d'une demande <ul style="list-style-type: none"> - Recenser et sélectionner les différentes sources documentaires professionnelles et réglementaires - Contrôler l'identité des médicaments, produits, dispositifs médicaux et matériels de nature non médicamenteuse à délivrer ainsi que l'intégrité de leur conditionnement - Exécuter les différentes opérations constituant une préparation : pesées, mesures, mise en forme pharmaceutique, répartition et conditionnement - Exécuter les actes réglementaires accompagnant la délivrance des médicaments, produits et matériels - Exécuter les actes réglementaires et établir les documents relatifs aux matières premières, à la préparation et au conditionnement <ul style="list-style-type: none"> - Donner des informations, des explications et des recommandations au public - Choisir des arguments de vente concernant des produits de diététique, cosmétique et hygiène 	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, formation continue.
2	Travailler en équipe pluriprofessionnelle et traiter les informations liées aux activités pharmaceutiques	<ul style="list-style-type: none"> - Donner des informations et des explications à des professionnels du secteur sanitaire et social <ul style="list-style-type: none"> - Participer à la formation technique - Produire et transmettre un message oral, écrit ou télématique <ul style="list-style-type: none"> - Rendre compte des opérations effectuées 	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, formation continue.
3	Agir en matière de prévention	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser les risques à partir de l'analyse cumulée d'incidents et d'anomalies - Donner des informations, des explications et des recommandations au public - Participer à la présentation matérielle des produits et à l'agencement des présentoirs et des vitrines 	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, formation continue.

4	Gestion des flux des pharmaceutiques	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser un inventaire pour évaluer les besoins - Contrôler l'identité et la qualité des matières premières <ul style="list-style-type: none"> - Contrôler la qualité du produit préparé - Identifier, par un étiquetage conforme, les matières premières, les produits semi-ouvrés, les préparations et les produits officinaux divisés. Vérifier la conformité d'un étiquetage - Contrôler l'identité des médicaments, produits, dispositifs médicaux et matériels de nature non médicamenteuse à délivrer ainsi que l'intégrité de leur conditionnement - Contrôler les conditions de conservation des médicaments, produits, dispositifs médicaux et articles de conditionnement - Exécuter les formalités nécessaires au remboursement par les divers organes payeurs - effectuer les opérations liées à la vente : prix d'achat, prix de vente et facture <ul style="list-style-type: none"> - Décontaminer, désinfecter et stériliser - Préparer et passer une commande - Réceptionner et contrôler les livraisons - Stocker les matières premières, les articles de conditionnement, les médicaments, les produits et les dispositifs médicaux - Opérer les saisies manuelles et informatisées pour la tenue des stocks - Participer à la présentation matérielle des produits et à l'agencement des présentoirs et des vitrines 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, formation continue.</p>
---	--------------------------------------	---	--

5	Se situer en tant que professionnel de santé	<ul style="list-style-type: none"> - Développer un raisonnement de professionnel de santé <ul style="list-style-type: none"> - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences dans le secteur de la santé. - Recenser et sélectionner les différentes sources documentaires professionnelles et réglementaires en matière de santé <ul style="list-style-type: none"> - Traiter l'information médicale et scientifique - Identifier le processus de construction, de diffusion, de déconstruction et de valorisation des savoirs en santé. - Donner des informations et des explications à des professionnels du secteur sanitaire et social 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>
6	Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>

		<p>- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.</p>	
--	--	---	--